Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_34-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
29 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 04-11-2026/34 – Avenue du Plaisir - Sécurisation et dissimulation des réseaux secs – tranche 2

Rapporteur : M. Bernard CHANTRIER

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2024/07/19 du conseil municipal du 3 juillet 2024 approuvant la signature de la convention avec Territoire d'énergie pour l'enfouissement des réseaux secs avenue de la République et avenue du Plaisir,

2. Eléments de contexte

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard – Territoire d'Energie réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financiers Estimatifs (EFE).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_34-DE

Dans le cadre de la réfection programmée de l'avenue de la République et afin de sécuriser la distribution de courant fort et courant faible, il a été décidé de dissimuler le réseau aérien en majeure partie sur poteau béton de l'avenue de la République et de l'avenue du Plaisir.

Ces travaux vont se dérouler en deux tranches. La tranche 1 concerne l'avenue de la République et la tranche 2 concerne l'avenue du Plaisir.

La présente délibération concerne la tranche 2 sur l'avenue du Plaisir.
La tranche 2 prévoit :

- la création de réseau souterrain basse tension et de branchement souterrain ;
- la dépose de réseau aérien torsadé ;
- la dépose de réseau fil nus ainsi que de poteaux béton.

3. Incidence financière

Montant des travaux :

Electricité 24-184-DIS ..... **110 000€ HT**, soit **132 000€ TTC**
Eclairage public 24-184-EPC ..... **45 000€ HT**, soit **54 000€ TTC**
Génie civil Télécom 24-183-TEL ..... **20 000€ HT**, soit **24 000€ TTC**

Participation de la commune :

38 500,00€ pour le réseau d'électricité 24-184-DIS
56 250,00€ pour le réseau d'éclairage public 24-183-EPC
25 000,00€ pour le réseau de génie civil télécom 24-183-TEL

Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :

- **1188,00€ TTC** pour le réseau d'électricité 24-184-DIS ;
- **486,00€ TTC** pour le réseau d'éclairage public 24-184-EPC ;
- **240,00€ TTC** pour le réseau de génie civil Télécom 24-184-TEL.

Les recettes et dépenses seront inscrites au budget 2027 de la commune.

A noter qu'à la réception des travaux, le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les projets sur les réseaux d'électricité 24-184-DIS, d'éclairage public 24-184-EPC et de génie civil Télécom 24-183-TEL tels que décrits dans le dossier ci-annexé.

Article 2 : **demande** les subventions qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_34-DE

Article 3 : **s'engage** à inscrire ces participations puis de verser celles-ci selon les modalités mentionnées dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joints,

Article 4 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexe :

Etat Estimatif Financier

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_34-DE

24-184-DIS

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

MARGUERITTES - SECTEUR n°10
Av. du Plaisir & Pl. de la Victoire (Tranche 2) - Sécurisation et dissimulation des réseaux secs - Coord. RH & RC

---

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **110 000,00 € HT 132 000,00 € TTC (TVA 20%)**
Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **990,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles			Participation Collectivité
Article 8 2026 [DIPI]	110 000,00 €	Syndicat Concessionnaire	30,00 % 40,00 %	33 000,00 € 44 000,00 €	33 000,00 €
	110 000,00 €			**77 000,00 €**	**33 000,00 €**

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	33 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (110 000,00 x 5%) :	5 500,00 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	**38 500,00 €**

4, rue Bridaine
30000 Nîmes
+ 33 (0) 4 66 38 69 75
contact@territoireenergiegard.fr

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_34-DE

24-184-EPC

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

MARGUERITTES - SECTEUR n°10
Av. du Plaisir & Pl. de la Victoire (Tranche 2) - Sécurisation et dissimulation des réseaux secs - Coord. RH & RC

---

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **45 000,00 € HT 54 000,00 € TTC (TVA 20%)**
Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **405,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles potentiellement attribuable après notification du SMEG		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2026 [DIPI] (1)	45 000,00 €	Syndicat	20,00 %	9 000,00 €
	45 000,00 €			**9 000,00 €**

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.
Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	45 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (45 000,00 x 5%) :	2 250,00 €
TVA (20 %) :	9 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	**56 250,00 €**

4, rue Bridaine
30000 Nîmes
+ 06 38 69 75
t@territoireenergiegard.fr

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_34-DE

24-184-TEL

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

MARGUERITTES - SECTEUR n°10
Av. du Plaisir & Pl. de la Victoire (Tranche 2) - Sécurisation et dissimulation des réseaux secs - Coord. RH & RC

---

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **20 000,00 € HT 24 000,00 € TTC (TVA 20%)**
Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **200,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles
GENIE CIVIL TELECOM 2026 [DIPI]	0,00 €	
Hors subvention	20 000,00 €	
	20 000,00 €	**0,00 €**

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	20 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (20 000,00 x 5%) :	1 000,00 €
TVA (20 %) :	4 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	**25 000,00 €**

4, rue Bridaine
30000 Nîmes
04 66 38 69 75
t@territoireenergiegard.fr

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769